****

**Questionnaire on the positions of education councils regarding the Corona Crisis**

**Input by the Conseil Supérieur de l’Education, Québec**

1. **Policy issues**

Describe the main policy issues regarding the COVID 19 education policy

* Which were the main measures adopted during the lockdown (particularly those measures related to teaching and learning), Specify if relevant the education level concerned e.g. primary, vocational, higher education, special needs, others, …
	+ Le 13 mars 2020, le gouvernement déclarait un état d’urgence sanitaire et ordonnait la fermeture de tous les établissements d’enseignement des différents ordres d'enseignement au Québec du 16 mars au 27 mars. Aucun service éducatif n’a été offert pendant cette période dans le réseau public. Certains établissements privés des niveaux primaire et secondaire ont poursuiviles apprentissages en enseignement à distance. Les établissements d'enseignement supérieur ont été invités à concevoir des façons de poursuivre des activités en formation à distance (FAD).
	+ Des services de garde ont été maintenus pour les enfants dont l’un des parents était considéré travailleur dans les services essentiels.
	+ Le 27mars, la fermeture des écoles a été prolongée jusqu’au 1er mai. À la fin mars et tout au long des semaines qui suivront, le système éducatif québécois entre dans une phase de reconstruction et de normalisation qui donnera lieu à des ajustements législatifs, des directives, des activités et des initiatives diverses visant à remédier à moyen et à long terme aux composantes et aux structures qui ont été affectées au début de la crise.

**Directives pour les écoles primaires et secondaires, ainsi que les centres de formation pendant le confinement (13 mars à mai 2020)**

* L’accès aux écoles et aux centres de formation est interdit au personnel enseignant en attendant le développement de mesures alternatives pédagogiques non obligatoires.
* Les élèves en formation professionnelle et en formation générale des adultes doivent faire appel à des ressources existantes en formation à distance, en ligne ou par téléphone pour poursuivre leurs apprentissages.
* L’année scolaire reste valide pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire et le passage au niveau suivant est laissé au jugement professionnel de l’enseignant de l’élève en fonction des évaluations précédentes. Les épreuves ministérielles sont annulées.
* Un suivi hebdomadaire personnalisé auprès des élèves vulnérables par téléphone ou autres moyens technologiques est exigé aux équipes-écoles, aux directions d’établissements et aux professionnels et employés de soutien technique qui accompagnaient ces élèves avant la fermeture des écoles.
* Il est demandé de favoriser la reconnaissance des acquis pour décerner les diplômes, attestations et certifications et de mettre à profit des initiatives de formation à distance en formation professionnelle et en formations des adultes. L’évaluation formative à distance des adultes en formation générale est permise exceptionnellement en fonction du jugement professionnel du personnel enseignant afin de favoriser la poursuite du cheminement scolaire. Les épreuves ministérielles sont reportées. Un suivi pédagogique doit être assuré afin de consolider les acquis des élèves en formation professionnelle. Une attention particulière (soutien téléphonique ou par vidéomessagerie) doit être portée aux élèves en difficultés ou présentant des particularités, dont les personnes immigrantes.
* À la fin mars, le ministère annonce que des activités pédagogiques optionnelles seront proposées.

**Initiatives mises en place pour favoriser la continuité scolaire et autres services éducatifs**

* + - Trousses pédagogiques hebdomadaires facultatives élaborées par le ministère de l’Éducation et personnalisées par les enseignants ou par un membre de l’équipe-école en fonction des besoins;
		- Suivi hebdomadaire par les enseignants ou un membre de l’équipe-école;
		- Mise en ligne d’une plateforme Web [l’École ouverte](https://ecoleouverte.ca/fr/) pour parfaire les connaissances des élèves avec contenu spécifique destiné aux élèves handicapés ou ayant des difficultés d’adaptation ou d’apprentissage;
		- Diffusion d’émissions éducatives destinées aux élèves de tous les niveaux à la télévision par la société de télédiffusion publique du Québec ([Télé-Québec](https://enclasse.telequebec.tv/)).
		- Service d’aide alimentaire habituellement offert en milieu scolaire redistribué via des organismes à travers la province.
		- Un [microprogramme](https://jenseigneadistance.teluq.ca/course/view.php?id=2) gratuit (en ligne) portant sur la formation à distance est offert au personnel enseignant et aux professionnels afin de parfaire leurs compétences relatives à l’utilisation des outils technologiques.
		- Prêt de matériel informatique aux élèves et investissements dans l’achat d’outils technologiques.
		- Publication d’un [guide](https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-secteur-education.aspx) à l’intention du réseau scolaire pour assurer la sécurité du personnel et des élèves et pour réduire la contamination par la COVID-19.
		- Modifications du régime pédagogique modifié de l’éducation préscolaire, de l’enseignement primaire et de l’enseignement secondaire (trois régimes établis en vertu de la *Loi sur l’instruction publique*) afin de rendre valide l’année scolaire en cours (modifications au calendrier, au dernier bulletin et à la sanction des études). Concernant les évaluations, les enseignants doivent exprimer les résultats par des mentions qualitatives (ou non) plutôt que par des notes chiffrées. Pour la diplomation au secondaire, les résultats sont exprimés en pourcentage suivant les évaluations précédents la fermeture des écoles. Les conditions permettant à l’élève de bénéficier de la gratuité des services éducatifs sont revues ainsi que les conditions permettant aux élèves d’obtenir leur diplôme, leur certificat ou une attestation officielle pour poursuivre leur cheminement scolaire ou accéder au marché du travail.
		- Des services d’encadrements pédagogiques sont offerts en présence aux élèves de l’enseignement primaire et secondaire qui présentent des difficultés d’apprentissage (camps pédagogiques volontaires).
		- Les cours d’été en présence pour les élèves de 4e et 5e secondaire qui sont en situation d’échec dans les matières relatives à la sanction des études reprennent.

**Mesures mises en places au niveau collégial (enseignement supérieur niveau préuniversitaire)**

* + - La session d’hiver 2020 demeure valide suivant des modifications règlementaires.
		- De nouveaux mécanismes sont mis en place pour permettre la possibilité pour tout étudiant de se voir octroyer une mention « d’équivalence » lorsque les professeurs et les chargés de cours jugent que les apprentissages réalisés par les étudiants sont suffisants. Les étudiants peuvent abandonner leurs cours sans encourir de pénalité ou de mention d’échec.

**Directives pour les universités**

* Les cours universitaires de l'hiver 2020 se poursuivent à distance selon les capacités des établissements.
* Les dirigeants d’établissements sont appelés à mobiliser l’ensemble du personnel afin de mettre en place des mesures de soutien psychologique et pédagogique destinées aux étudiants.
* Les professeurs ainsi que les chargés de cours sont appelés à faciliter la reconnaissance des acquis, favoriser d’autres modes d’acquisition des compétences et éviter à éviter les reprises de session ou de stage.
* De nouveaux mécanismes sont mis en place pour permettre la possibilité pour tout étudiant de se voir octroyer des mentions telles que « réussite » et « succès » lorsque les professeurs et les chargés de cours jugent que les apprentissages réalisés par les étudiants sont suffisants. Les étudiants peuvent abandonner leurs cours sans encourir de pénalité ou de mention d’échec.

Describe the ‘normalisation’ process

* Which were the main measures adopted during the normalisation process (particularly those measures related to teaching and learning)? Specify if relevant the education level concerned e.g. primary, vocational, higher education, special needs, others, …

**Réouverture des établissements préscolaires et primaires à partir du 11 mai hors de la région métropolitaine (Montréal)**

* Les activités régulières des services de garde scolaire reprennent (le Québec est la première juridiction nord-américaine à rouvrir ses établissements hors de sa métropole). Le retour est volontaire et les parents qui choisissent de poursuivre la consolidation des acquis et de compléter l’apprentissage des savoirs de leur enfant à domicile bénéficient d’un encadrement pédagogique de l’école.
* Les écoles doivent contacter les élèves vulnérables en priorité.

**Les écoles secondaires restent fermées jusqu’en septembre 2020**

* Les élèves doivent compléter l’apprentissage des savoirs essentiels jugés essentiels d’ici la fin de l’année scolaire. Des balises et lignes directrices quant aux modalités d’encadrements de l’enseignement à distance sont énoncées (ex : le nombre de contacts directs est quantifié pour chaque ordre d’enseignement)
* Les services éducatifs et d’enseignement à la formation professionnelle reprennent en classe. À la formation générale des adultes, la passation des examens ministériels et locaux en classes est permise suivant certaines règles de santé publique.
* Le prêt de matériel technologique est facilité par des achats massifs d’outils technologiques.

**Mesures mises en place en vue de la rentrée scolaire 2020**

* Pour les élèves du préscolaire et du primaire jusqu’à la 3e secondaire: 100 % des élèves de retour en classe. Ratios habituels d’élèves par groupe. Maintien de groupes fermés formés d’élèves qui demeurent dans leur local de classe respectif. Les élèves de 5eet 6eannées doivent obligatoirement porter le couvre-visage.
* Les élèves de 4e et 5e secondaire pourront revenir en classe si le maintien de groupes fermés est possible. Les élèves du secondaire doivent obligatoirement porter le couvre-visage.
* Enseignement en classe privilégiée si le contexte le permet en formation professionnelle et en formation générale des adultes.
* Tous les élèves auront accès à un outil, technologique ou autre, leur permettant de poursuivre les services éducatifs à distance advenant une nouvelle fermeture des établissements.
* Les établissements doivent rédiger un protocole d'urgence.
* Injection de nouvelles sommes pour le soutien à l’apprentissage et à l’engagement scolaire, le raccrochage scolaire chez les jeunes, l’achat de matériels de sécurité et la rénovation des écoles (ventilation, fenêtre, salles de bain, etc.).
* L’établissement aura le choix du type de ressources (encadrement pédagogique personnalisé, atelier de prévention, ajout d’heures en services complémentaires, embauches diverses).
* Reconduction sans condition de budgets associés aux élèves en difficulté sans la nécessité des évaluations administratives (économie de temps pour réinvestissement dans les services directs).
* Production de capsules pédagogiques diffusées sur le Web.
* Mise en ligne d’une [formation](file://Charlemagne/don/EndNotes/CREBE/CREBE%202020-2022/BD%20directives%20Ligne%20du%20temps/Lettres%20et%20Directives%20MEES/Formation_rentr%C3%A9e%20scolaire_2020-2021_21%20ao%C3%BBt%202020.pdf) sur [YouTube](https://www.youtube.com/playlist?list=PL7xK7_BJ0pSUIzLJbL94tKvBltUxJa2K8) portant sur la mise en œuvre des programmes d’études et la reprise des apprentissages scolaires.
* Distribution d’aide-mémoire pour alimenter les réflexions des enseignants et des conseillers pédagogiques dans l’identification des apprentissages essentiels.

**Mesures mises en place en vue de la rentrée en enseignement supérieur**

* Les établissements d’enseignement auront une marge de manœuvre dans la mise en place des moyens nécessaires pour atteindre une fréquentation maximale des étudiants en personne pour permettre de tenir compte de leurs particularités. Il leur sera demandé de privilégier les étudiantes et étudiants qui amorcent leur projet d’études, ceux qui sont en situation de handicap et ceux qui ont des besoins particuliers.
* Les établissements d’enseignement supérieur doivent privilégier une formule hybride (partie en présence, partie à distance, avec suivis et rétroactions constants) prévoyant des rétroactions et des suivis fréquents auprès des étudiantes et étudiants.
* Tous les établissements devront se doter d’un protocole d’urgence pour être en mesure de basculer rapidement vers l’enseignement à distance en cas de deuxième vague de transmission du virus qui forcerait de nouveau l’interdiction d’accès totale ou partielle aux campus. Ce plan devra notamment prévoir le maintien de la prestation de travail des membres du personnel et de l’encadrement offert aux étudiantes et étudiants pour assurer la poursuite des activités d’enseignement.
* Le remboursement de tous les prêts contractés à l’aide financière aux études est suspendu pour une durée de six mois.
* What were the main pitfalls to overcome? e.g. continuing education activities, impact on learning outcomes, inequalities, infrastructure, impact on wellbeing of pupils (psychological, social, … )

**Éducation préscolaire et enseignement primaire**

* La logistique de l’organisation des classes, des différents services éducatifs et du transport scolaire s’est révélée complexe pour les administrateurs en raison des règles de distanciation physique. Les changements dans les directives gouvernementales ont sollicité la capacité d’adaptation des milieux.
* Gestion et usages du matériel de protection individuel.
* Augmentation de la charge du personnel enseignant (préparation des cours en classe et à distance). Communication avec les parents dans un contexte anxiogène notamment pour les élèves handicapés, les familles vulnérables, les élèves handicapés ou éprouvant des difficultés d’apprentissage ou d’adaptation (dont la majorité n’est pas retournée en classe).
* Gestion de classe à distance, suivi des élèves, manque de ressources d’aide et de soutien professionnel.
* Le contexte à mis en exergue les inégalités d’accès au numérique (régionales, intrafamiliale, entre les établissements, secteur public vs privé, groupes vulnérables et marginalisés, etc.), les lacunes du personnel éducatif, des administrateurs scolaires, des parents et des élèves quant aux compétences numériques à maitriser. Le prêt des outils technologiques pour les élèves en formation à distance s’est révélé insuffisant dans les premières semaines.
* Enjeux liés à la santé mentale (anxiété, stress, épuisement professionnel) se sont posés autant chez les acteurs des milieux éducatifs que chez les apprenants et les parents.
* Enjeux liés à l’évaluation et au classement des élèves.

**Enseignement secondaire**

* Sanction des études. Les modalités d’évaluation temporaires n’ont pas incité les élèves à poursuivre leurs apprentissages.
* Interactions et suivis individuels difficiles entre les enseignants et les élèves.
* Développement professionnel du personnel pour la formation à distance.
* Planification de la rentrée scolaire en fonction des règles de santé publique et les caractéristiques physiques des bâtiments.
* Gestion de l’information, des nombreuses directives, de leur évolution, de leur interprétation, et de leur transmission aux différents acteurs.
* Gestion de classe et sensibilisation des élèves aux enjeux éthiques des comportements en ligne.
* Enjeu des transitions entre les ordres d’enseignement.
* Aspects pédagogiques et priorisation des savoirs essentiels à enseigner.
* Soutiens des parents d’enfants vulnérables et insuffisance de l’offre de services en raison des contraintes.
* Compétences numériques inégales chez les enseignants et engagement variable de ces derniers par rapport aux suivis à distance.
* Augmentation de la charge de travail des différents acteurs scolaires et disponibilité moindre des différents professionnels en soutien aux enseignants.
* Prise en compte des besoins des adolescents dans un contexte d’urgence.
* Pressions et craintes chez les parents.
* Absence des élèves provenant des milieux défavorisés (moins de la moitié des familles ont retourné leurs enfants à l’école durant les mois de mai et juin) et des élèves en difficulté.
* Manque d’uniformité entre les écoles quant aux services offerts aux élèves (iniquités).

**Enseignement supérieur**

* Transition entre les ordres d’enseignement.
* Compétences numériques des enseignants et des étudiants inégales.
* Qualité de l’enseignement à distance.
* Poursuite des apprentissages techniques en laboratoire et en stage.
* Absence de standardisation des outils utilisés pour la formation à distance.
* Enjeux du plagiat et de la tricherie en contexte d’enseignement à distance.
* Fracture numérique géographique notamment chez les étudiants des Premières Nations et Inuits.
* Accès aux cours à distance pour certains étudiants vivant avec un handicap.
* Augmentation de la charge de travail en enseignement pour le personnel enseignant.
* Concertation et collaboration des acteurs éducatifs en contexte de télétravail.
* Conciliation travail-famille des enseignants et des étudiants.
* Perception d’une valeur moindre de la formation à distance chez les étudiants (abandon, contestation des frais de scolarité).
* Financement en contexte d’imprévisibilité des inscriptions dans les programmes des différents cycles , notamment pour les étudiants internationaux.
* Enjeu dans la transition secondaire-collège en ce qui a trait à la persévérance, aux relations sociales des étudiants et aux préalables non acquis.
* Conciliation entre les directives sanitaires et la réalité du terrain notamment en milieu urbain, en fonction des bâtiments, du calendrier et des horaires.
* Recherche universitaire en contexte de surcharge de travail en enseignement et préparation pour la formation à distance.
* Santé mentale des étudiants et augmentation de leurs charges de travail.
* Accès aux outils technologiques pour les étudiants.
* Demandes accrues sur le plan des services de garde, de santé mentale et d’aide technologique.
* Sécurité d’emploi pour le personnel enseignant non titulaire.

**Éducation des adultes et formation continue**

* Manque de ressources informatiques et faible littératie numérique de certains apprenants, dont les adultes dont la langue maternelle n’est pas le français.
* Gestion des préalables à la poursuite des études pour les élèves en formation générale des adultes, évaluation et sanction des études.
* Abandon élevé en formation générale des adultes et en formation professionnelle
* Accès à une connexion internet et à des outils informatiques pour les étudiants défavorisés et partage des outils dans les familles.
* Impossibilité de poursuivre l’enseignement pour les activités en laboratoire, certains enseignements et types d’évaluation.
* Manque de clarté des directives gouvernementales et de concertation entre les différents ministères impliqués dans la formation générale des adultes.
* Disponibilité des équipements sanitaires.
* Respect des directives dans les ateliers, les laboratoires et les classes d’informatique.
* Soutien pédagogique des étudiants allophones.
* Conciliation étude-famille pour les apprenants adultes.
* Conciliation entre les directives sanitaires et les particularités des bâtiments réalité du terrain.
* Enjeux de financement à l’éducation aux adultes (pertes d’emplois en raison de la pandémie).
* Contradiction et interprétation de certaines directives gouvernementales.
* Surcharge de travail pour le personnel enseignant
* What were the main innovations that opened new opportunities for renewal in education policies? Are there any lessons learned for new approaches in education (e.g. added value of blended learning, blended counseling of pupils, …)? What was the role played by distance learning? Blended learning? What are the lessons learned by these innovations?
* En enseignement obligatoire, le déploiement de la formation à distance dans le contexte d’urgence a mis en exergue les enjeux des différents types d’inégalités et d’iniquités en contexte numérique notamment en ce qui a trait à l’accessibilité et à la littératie numérique. Cette réalité et la possibilité d’une 2e vague ont incité le gouvernement a investir massivement dans l’achat d’outils informatiques et à en garantir leur accès pour tous les apprenants.
* Par rapport à la formation des enseignants, une formation gratuite (facultative et en ligne) a été diffusée pendant la pandémie suivant un investissement gouvernemental. Par ailleurs, le contexte sanitaire aura été l’occasion pour de nombreux établissements de favoriser une meilleure articulation entre le personnel dédié au soutien informatique et le personnel enseignant et à revoir leur politique en matière de sécurité informatique et de choix de plateformes numérique.
* Enfin, la fermeture des écoles et le recours à l’enseignement à distance a aussi mis en lumière la diversité des besoins des élèves. Cette dernière a été prise en compte dans les différentes mesures annoncées pour la rentrée scolaire de l’automne.
* Les mesures de distanciation physique requises pour freiner la propagation de la COVID-19 ont amené de nombreux collèges et universités du Québec à se tourner vers la formation à distance. Les établissements d’enseignement supérieur, leur personnel enseignant et leurs étudiantes et étudiants ne partaient pas du même point pour aborder un changement aussi majeur. En 2018, 88 % des universités québécoises et 56 % des collèges offraient de la formation à distance à des degrés divers. Par ailleurs, seulement 20 % de la population étudiante universitaire, ainsi que 4 % de celle du collégial, avait déjà suivi au moins un cours à distance. Pour beaucoup, la pandémie a donc été l’occasion d’une première expérience. En ce qui concerne les établissements, certains disposent d’une infrastructure dédiée, alors que d’autres doivent l’inventer.
1. **Positions and recommendations of education councils**
* Did your Council release recommendations on education in pandemic times? Or are recommendations planned? In progress?
* What is the main focus of those recommendations?
* What are the most relevant recommendations produced by your Education Council?

Le ministère de l’Éducation a dû faire des modifications aux différents régimes pédagogiques des ordres d’enseignement afin de correspondre à la réalité imposée par le confinement. En vertu de sa loi constitutive, le Conseil devait se prononcer sur ces modifications, ce qui a conduit à la production et à la diffusion de **quatre avis**. Certaines des recommandations émises dans ces avis ont été prises en compte par le ministère de l’Éducation.

**Avis du Conseil supérieur de l’éducation en lien avec les modifications réglementaires décrétées par le gouvernement dans le contexte de la pandémie.**

1. En réponse aux modifications temporaires apportées au Régime pédagogique de l’éducation préscolaire, de l’enseignement primaire et de l’enseignement en lien avec l’évaluation des apprentissages et le calendrier scolaire, le Conseil a mis en valeur l’importance de la réussite éducative de tous les élèves et la nécessité d’offrir aux acteurs du milieu scolaire le soutien et la souplesse nécessaires en vue d’offrir une réponse adaptée aux besoins non seulement scolaires, mais aussi émotionnels et sociaux des élèves. Le plan de la réussite présenté par le ministère de l’Éducation en vue de la rentrée scolaire s’inscrivait en continuité avec cette dernière dimension mise en exergue par le Conseil. Elle s’est traduite par des investissements en ce sens notamment dans le renforcement de la présence des intervenantes et des intervenants psychosociaux pour appuyer le personnel enseignant dans ses démarches d’encadrement des élèves tel que recommandé par le Conseil dans cet avis.
2. En réponse aux modifications temporaires proposées pour le Régime pédagogique de la formation générale des adultes et le Régime pédagogique de la formation professionnelle, le Conseil recommandait notamment de mettre à la disposition des apprenants des ressources professionnelles nécessaires à leur réussite et à leur bien-être dans une approche bienveillante. Les différentes mesures visant à assurer la réussite des élèves mises en place pour la rentrée scolaire présentée précédemment rendent compte de cette recommandation.
3. En réponse au projet de modification temporaire du Règlement sur le régime des études collégiales le Conseil qui visait à assurer la validité de la session d’hiver 2020 et à faire en sorte que le cheminement des étudiantes et des étudiants ne soit pas compromis, le Conseil reconnaissait que cette modification entérinait une situation existante dans les collèges. Il invitait le ministre à planifier la réouverture des établissements collégiaux à l’automne en prenant fait d’une série de recommandations spécifiques. Le Conseil mentionnait notamment que les modes d’enseignement alternatifs utilisés dans le contexte de la pandémie plaçaient certains groupes vulnérables dans une situation encore plus à risque par rapport à la réussite, notamment les populations autochtone et inuite. Certaines mesures annoncées pour la rentrée 2020 par le gouvernement rendent compte de cette préoccupation.

**Autres publications du Conseil supérieur de l’éducation en réponse à la crise sanitaire ou adaptées aux préoccupations des acteurs du milieu de l’éducation**

Mis à part les avis précédents, le Conseil a procédé à la mise en ligne hebdomadaire de **capsules d’information** pour répondre aux besoins exprimés par les décideurs, les acteurs du milieu de l’éducation, les parents ainsi que les élèves et les étudiants dans le contexte de la pandémie. Ces capsules se basent sur les avis antérieurs du Conseil et ont été diffusées sur les médias sociaux afin de répondre rapidement aux besoins d’information et apporter des pistes de réflexion à certaines problématiques vécues. Les thématiques de ces capsules sont les suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| 31 mars | L’évaluation des apprentissages  |
| 7 avril | Les populations étudiantes vulnérables  |
| 14 avril | Formation à distance |
| 21 avril | Système d’éducation inéquitable |
| 28 avril | Abandon scolaire |
| 5 mai | Transition enseignement primaire, secondaire, collégial et université |
| 12 mai | Le retour en classe dans le contexte de la COVID-19 : le rôle clé des compétences sociales et émotionnelles |
| 19 mai | Représentations sociales du numérique |
| 26 mai | Cote R |
| 2 juin | Accompagnement des parents aux devoirs |
| 9 juin | Lancement d’un avis sur le Bien-être des élèves et d’un document complémentaire présentant des facteurs de risque et de protection relativement au bien-être de l’enfant à l’école  |
| 16 juin | Formation générale des adultes vs formation générale des jeunes  |
| 23 juin | L’impact de la COVID sur les étudiantes et étudiants internationaux |
| 30 juin | Le bien-être des enfants à l’école en contexte de COVID-19 : gestion des comportements et règles de vie |
| 7 juillet | L’impact de la COVID-19 sur les stages universitaires |
| 14 juillet | L’importance de la littératie numérique des adultes en formation générale et en francisation durant la pandémie de la COVID-19 |
| 21 juillet | Publication d’un avis sur le cheminement rapide dans les études universitaires |
| 28 juillet | Le bien-être sous l'angle de la santé mentale des jeunes (détresse, stress, anxiété) et de l'importance d'avoir accès aux ressources psychosociales en temps opportun |
| 4 août | Taux d’abandon des études au 2e et 3e cycle en enseignement supérieur |
| 11 août | Capsule sur la gestion de classe  |
| 18 août | Importance d’une communauté d’apprentissage, les bienfaits de la COVID-19 |
| 25 août | Insertion professionnelle – Besoin d’accompagnement  |
| 1er septembre | Temps d’écran |

Adapté au contexte de la pandémie ou en réponse à certaines préoccupations qui en découlent, le Conseil a rendu publique **4 documents** d’études et de recherches. Ces derniers sont liés à la préparation des avis ou des rapports produits par le Conseil dont la richesse et l’utilité potentielle des renseignements colligés justifient leur publication.

1. La période de confinement, l’école à distance et l’accès restreint aux activités extérieures ont rendu les appareils technologiques incontournables, augmentant les craintes déjà bien présentes des parents concernant leur usage, dont celle reliée au temps passé devant les écrans. Le Conseil a ainsi publié un document intitulé *Les discours sur le temps d’écran : valeurs sociales et études scientifiques*. Ce texte résume les résultats récents de la recherche scientifique sur cette question avec un aperçu du contexte social et historique autour de celle-ci. Le Conseil y rappelle que les écrans représentent un outil d’apprentissage et de divertissement dont peuvent bénéficier les enfants et les jeunes, à condition de les utiliser avec discernement et de ne pas en abuser.
2. Avant même la pandémie, le Conseil se préoccupait du bien-être des enfants à l’école et constatait la détresse psychologique que vivent un certain nombre d’entre eux. Dans cette optique, l’avis intitulé *Le bien-être de l’enfant à l’école: faisons nos devoirs,*formulait dix-huit recommandations dont une destinée aux enfants. En réponse aux préoccupations soulevées dans l’avis, certainesmesures ont été annoncées par le gouvernement en août 2020 en vue de la rentréescolaire . Dans son avis, le Conseil insiste notamment sur l’importance de fournir des ressources d'aide psychosociale accessibles, universelles et disponibles au moment opportun. Pour y arriver, le Conseil recommandait de revoir le mandat des psychologues scolaires et de tout autre personnel professionnel concerné afin de les dégager des évaluations de nature administrative et de leur permettre ainsi d'agir en priorité en soutien aux enfants ainsi qu'aux intervenantes et aux intervenants. En complément de cet avis, le Conseil a également publié [*Le bien-être de l’enfant à l’école primaire Un regard sur certains facteurs de risque et de protection*](file://CHARLEMAGNE/DON/EndNotes/CREBE/CREBE%202020-2022/Le%20bien-%C3%AAtre%20de%20l%E2%80%99enfant%20%C3%A0%20l%E2%80%99%C3%A9cole%20primaireUn%20regard%20sur%20certains%20facteurs%20de%20risque%20et%20de%20protection). Ce document présente les facteurs qui ont un effet important sur le bien-être des enfants, qui relèvent de pratiques universelles et sur lesquels le système scolaire peut agir ou avoir une influence.
3. En plein cœur de la pandémie qui a déstabilisé led système d’éducation à l’échelle planétaire, la technologie numérique s’est révélée cruciale. La crise sanitaire a obligé les établissements à mettre en place des mesures de rechange d’enseignement à distance, pour lesquelles tous n’étaient pas également préparés. Le document d’étude et de recherche intitulé [*Discours, imaginaires et représentations sociales du numérique en éducation*](https://www.cse.gouv.qc.ca/type_de_publication/rep-sociales-numerique-en-education-50-2109/)approfondit la question des représentations sociales qui constituent des éléments fondamentaux pour expliquer la promotion, le rejet ou l’appropriation du numérique dans le contexte éducatif. Le décalage entre les discours observés traduit des différences d’opinions, de valeurs et de croyances qu’il faut prendre en considération pour mieux comprendre les défis reliés à l’intégration du numérique en éducation. L’étude publiée par le Conseil vient soutenir un dialogue nécessaire entre technophiles et technophobes.
4. Les mesures de distanciation physique requises pour freiner la propagation de la COVID-19 ont amené de nombreux collèges et universités à se tourner vers la formation à distance. La flexibilité inhérente à ce type de formation représente un avantage indéniable dans les circonstances du printemps dernier. Toutefois, les établissements, leur personnel enseignant et leurs étudiantes et étudiants ne partent pas du même point pour aborder un changement aussi majeur. Une fois l’urgence de la pandémie de COVID-19 passée, les établissements d’enseignement supérieur pourront prendre du recul et réfléchir à la place que la formation à distance devrait occuper dans l’offre de formation et à la manière de l’inclure en respectant les principes d’accessibilité, de qualité et de viabilité. Pour soutenir cette réflexion et la replacer dans son contexte historique et théorique, le Conseil a publié un document d’étude et de recherche intitulé [*Définitions et modalités de la formation à distance*](https://www.cse.gouv.qc.ca/type_de_publication/formation-a-distance-50-2108/).